

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION D'UNE UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE DES DIPLÔMES DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-26, D. 212-42 et D. 212-58,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 23/07/2004 portant création de l'unité capitalisable complémentaire Direction d'un accueil collectif de mineurs

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 30/04/2019,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.**- L'unité capitalisable complémentaire Direction d'un accueil collectif de mineurs des diplômes de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance			
BPUCCARA190014	Monsieur	AHATRI	Fouad	16/03/1993	OYONNAX
BPUCCARA190015	Monsieur	BEN FEKIH HASSEN	Anis	26/11/1982	VILLEURBANNE
BPUCCARA190016	Monsieur	CORDERO	Sonny	30/06/1987	SAINT ETIENNE
BPUCCARA190017	Monsieur	DETEUF	Bertrand	15/01/1989	SAINT PRIEST
BPUCCARA190018	Monsieur	DUVERNE	Julien	08/03/1996	BOURGOIN JALLIEU
BPUCCARA190019	Monsieur	ELAFANI	Aïssa	06/08/1988	SAINT MARTIN D'HERES
BPUCCARA190020	Monsieur	ESPOSITO	Benoit	23/06/1978	VALENCE
BPUCCARA190021	Madame	GINET	Camille	17/09/1992	BOURGOIN JALLIEU
BPUCCARA190022	Monsieur	GRAVIER	Raoul	24/10/1984	LYON 7ème
BPUCCARA190023	Madame	GUAZZONE	Laurie	03/10/1983	ECHIROLLES
BPUCCARA190024	Madame	LAGNÈS	Julie	09/04/1984	PARIS 14
BPUCCARA190025	Monsieur	LEGAY	Théo	22/11/1994	Clermont- Ferrand
BPUCCARA190026	Monsieur	MABILON	Stéphane	27/05/1987	ROMANS SUR ISERE
BPUCCARA190027	Madame	MAHLOUB	Kaina	14/10/1994	PARIS 14ÈME
BPUCCARA190028	Madame	MARINI	Audrey	14/10/1987	ROUSSILLON
BPUCCARA190029	Monsieur	MONTANTEME	Benoit	02/02/1980	Mâcon
BPUCCARA190030	Monsieur	PAGES	Sofyann	03/08/1990	Le Puy en Velay
BPUCCARA190031	Monsieur	SODJI	Ayawo	09/09/1976	LOMÉ
BPUCCARA190032	Monsieur	SUVARI	Isa	04/12/1985	TARARE
BPUCCARA190033	Monsieur	YAHYAOUÏ	Abdelouahed	05/06/1975	Talmest Gzennaie

**Article 2.-** La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 20 Mai 2019

La Directrice Régionale et Départementale  
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



Isabelle DELAUNAY